

Des séances de logopédie pour parents

□ Pour aider leur enfant à la maison. Dès l'automne, elles seront remboursées.

Un petit cheveu sur la langue, des difficultés pour déchiffrer les mots, un problème de concentration... La logopédie permet d'intervenir dans les pathologies du langage oral ou écrit et dans les troubles logico-mathématiques ou cognitifs (mémoire, attention...).

On compte en Belgique 8 290 logopèdes (3 706 du côté francophone et 4 584 du côté néerlandophone). Au cours des séances de logopédie, ces professionnels de la santé donnent aux enfants en difficulté d'apprentissage des outils pour assimiler la parole, l'articulation, la lecture, l'écriture, l'expression, l'orthographe...

En cas de rechute

Jusqu'ici, les jeunes patients n'avaient droit qu'à un nombre limité de séances remboursées par l'assurance maladie au cours d'une période définie. Ce délai écoulé, il n'était plus

possible de prétendre à un remboursement, même en cas de rechute.

Cela va changer, dès l'automne, annonce la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD). Les patients en rechute dans le cadre d'affections telles que les troubles du langage et de l'apprentissage, le bégaiement ou les troubles de la déglutition, bénéficieront aussi d'un remboursement à condition que leur nombre de séances remboursables ne soit pas épuisé.

Autre avancée: les parents de patients suivis pour des troubles du langage ou de l'apprentissage pourront eux aussi bénéficier d'une ou plusieurs séances de logopédie qui leur permettront d'aider leur enfant à la maison. Ces séances seront remboursées.

Ces mesures découlent d'une décision prise par le comité de l'assurance de l'Inami (Institut national de maladie-invalidité) le 25 juillet. En début d'année, le comité avait mis une enveloppe de 10 millions d'euros à disposition des professions paramédicales pour rembourser des traitements supplémentaires aux patients. Il a tranché lundi en faveur de la logopédie.

An. H.